Nations Unies A/55/844

Assemblée générale

Distr. générale
20 mars 2001
Français
Original: anglais

Cinquante-cinquième session
Point 129 de l'ordre du jour
Financement de la Mission de vérification des Nations Unies en Angola et de la Mission d'observation des Nations Unies en Angola

Rapport sur l'exécution du budget de la Mission d'observation des Nations Unies en Angola pour la période du 1er juillet 1999 au 30 juin 2000

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport rend compte de l'exécution du budget de la Mission d'observation des Nations Unies en Angola (MONUA) pour la période du 1er juillet 1999 au 30 juin 2000. Dans ses résolutions 53/228 du 8 juin 1999 et 54/17 B du 15 juin 2000, l'Assemblée générale avait ouvert, aux fins de la liquidation de la Mission d'observation, des crédits d'un montant brut de 15 049 440 dollars (montant net : 14 306 540 dollars), comprenant un montant de 369 153 dollars à verser au compte d'appui aux opérations de maintien de la paix et un montant de 72 387 dollars au titre de la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi.

Les dépenses pour la période considérée se sont élevées à 14 231 340 dollars en chiffres bruts (montant net : 13 402 740 dollars), ce qui laisse un solde non utilisé de 818 100 dollars en chiffres bruts (903 800 dollars en chiffres nets).

Le solde inutilisé s'explique principalement par la réduction des besoins au titre des contingents du fait que le personnel militaire a été rapatrié plus tôt que prévu et que le montant effectif des dépenses au titre des traitements du personnel civil international a été inférieur aux prévisions.

La décision que l'Assemblée générale est appelée à prendre à propos du financement de la MONUA figure au paragraphe 20 du présent rapport.

01-29916 (F) 120401 160401

Table des matières

		Paragraphes	Page
I.	Introduction	1–5	3
II.	Informations demandées par l'Assemblée générale dans sa résolution 57/17 B	6–12	4
III.	Exécution du budget	13–15	5
IV.	Rapport sur l'exécution du budget pour la période du 1er juillet 1999 au 30 juin 2000	16–17	5
V.	Décision prise par l'Assemblée générale à sa cinquante-quatrième session à propos du financement de la MONUA	18–19	10
VI.	Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre à sa cinquante-cinquième session	20	10
Annexes			
I.	Exécution du budget de la période du 1er juillet 1999 au 30 juin 2000 : tableau récapitulatif		11
II.	Renseignements complémentaires sur les principaux écarts		13
III.	Déploiement prévu et déploiement effectif du personnel civil et du personnel militaire pendant la période du 1er juillet 1999 au 30 juin 2000		17
IV.	Montants répartis et dépenses pour la période du 1er juillet 1999 au 30 juin 2000		19

I. Introduction

1. Le Conseil de sécurité a créé la Mission d'observation des Nations Unies en Angola (MONUA) le 1er juillet 1997 par sa résolution 1118 (1997) du 30 juin 1997. Il a prorogé son mandat dans plusieurs résolutions successives, dont la dernière en date est la résolution 1213 (1998) du 3 décembre 1998, dans laquelle il l'a prorogé jusqu'au 26 février 1999. Dans sa résolution 1229 (1999) du 26 février 1999, le Conseil a pris note du fait que le mandat de la Mission d'observation était arrivé à expiration le même jour et il a entériné les recommandations figurant aux paragraphes 32 et 33 du rapport du Secrétaire général, en date du 24 février 1999 (S/1999/202) concernant la liquidation technique de la MONUA.

2. Les prévisions de dépenses initiales de la MONUA pour l'exercice 1999-2000, dont le montant brut s'élevait à 7 millions de dollars (montant net : 6 642 300 dollars) figuraient dans le rapport du Secrétaire général daté du 5 mai 1999 (A/53/937), et avaient été établies sur la base de l'hypothèse que les activités de liquidation sur place seraient achevées au 31 octobre 1999, conformément aux projections figurant au paragraphe 33 du rapport du Secrétaire général en date du 24 février 1999 (S/1999/202).

3. Sur la base de la recommandation du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires contenue dans son rapport du 13 mai 1999 (A/53/957), l'Assemblée générale, dans sa résolution 53/228 du 8 juin 1999, a ouvert un crédit d'un montant brut de 7 441 540 dollars (montant net : 7 083 840 dollars) pour la liquidation de la MONUA, comprenant un montant de 369 153 dollars à verser au compte d'appui aux opérations de maintien de la paix et un montant de 72 387 dollars au titre de la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi.

4. Par la suite, en raison de l'évolution de la situation, décrite dans la section III ci-après, les activités de liquidation de la Mission ont été prolongées au-delà du délai prévu à l'origine. Les ressources supplémentaires nécessaires pour la MONUA pour l'exercice 1999-2000 ont été indiquées dans le rapport du Secrétaire général en date du 27 mars 2000 (A/54/812). Leur montant brut s'élevait à 7 607 900 dollars (montant net : 7 222 700 dollars), y compris le montant brut de 5 274 800 dollars (montant net : 4 875 100 dollars) correspondant aux engagements de dépenses autorisées par le Comité consultatif en attendant la décision de l'Assemblée générale sur le budget révisé de la Mission.

5. Se fondant sur la recommandation du Comité consultatif contenue dans son rapport du 4 avril 2000 (A/54/831), l'Assemblée générale, dans sa résolution 54/17 B du 15 juin 2000, a ouvert un crédit supplémentaire d'un montant brut de 7 607 900 dollars (montant net : 7 222 700 dollars) au titre de la liquidation de la Mission pour la période 1999-2000. Le montant total des crédits ouverts par l'Assemblée dans ses résolutions 53/228 et 54/17 B s'élevait donc à 15 049 440 dollars en chiffres bruts (montant net : 14 306 540 dollars), y compris le montant de 369 153 dollars à verser au compte d'appui aux opérations de maintien de la paix et le montant de 72 387 dollars au titre de la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi. Ce montant a été mis en recouvrement auprès des États Membres.

II. Informations demandées par l'Assemblée générale dans sa résolution 54/17 B

6. Au paragraphe 16 de sa résolution 54/17 B, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de lui présenter, au plus tard à la reprise de sa cinquante-cinquième session, des explications plus détaillées concernant les montants à rembourser au titre du matériel appartenant aux contingents, notamment sur l'incidence de l'application rétroactive des nouvelles procédures applicables au matériel appartenant aux contingents dans le cas de la Mission de vérification des Nations Unies en Angola (UNAVEM) et de la Mission d'observation.

7. L'application rétroactive de la nouvelle méthodologie de remboursement du matériel appartenant aux contingents fournis par les États aux missions de maintien de la paix a été examinée par le Comité des commissaires aux comptes dans le cadre d'un audit spécial concernant l'application des nouvelles procédures de remboursement du matériel appartenant aux contingents. Les conclusions du Comité figurent aux paragraphes 49 à 79 de son rapport sur les comptes des opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour la période de 12 mois allant du 1er juillet 1997 au 30 juin 1998[1], notamment aux paragraphes 71 à 79 concernant les incidences du choix de la méthode de calcul des sommes à rembourser.

8. Il convient de rappeler à cet égard qu'aux paragraphes 27 et 28 de son rapport du 7 octobre 1998 sur la première année complète d'application de la réforme des procédures de calcul des montants à rembourser aux États Membres au titre du matériel des contingents (A/53/465), le Secrétaire général a indiqué que l'on ne pourrait évaluer l'impact de l'application rétroactive des nouvelles procédures que lorsque toutes les demandes de remboursement au titre des missions liquidées ou en cours de liquidation auraient été traitées et que les deux systèmes n'avaient pas encore été comparés de manière probante.

9. Dans son rapport connexe du 6 mai 1999 (A/53/944, par. 19), le Comité consultatif a déclaré qu'il ne voyait pas l'intérêt d'une étude comparative coûteuse sur les incidences financière des nouvelles et des anciennes procédures de remboursement. À son avis, cet examen aurait surtout un intérêt historique et n'aurait aucun effet sur les arrangements qui auraient été convenus entre les États Membres et l'Organisation des Nations Unies, que ce soit sur la base des anciennes procédures ou sur la base de l'application rétroactive des nouvelles procédures. Le Comité a aussi déclaré que les rapports sur la liquidation des opérations de maintien de la paix devraient comporter suffisamment de données pour que l'on puisse déterminer les incidences de l'application rétroactive des nouvelles procédures de remboursement du matériel appartenant aux contingents.

10. Sur les 12 pays qui avaient fourni des contingents à l'UNAVEM, quatre ont opté pour l'ancienne méthode de calcul des sommes à rembourser et huit pour la nouvelle. Dans le cas de la MONUA, qui a été établie au 1er juillet 1997, ce sont les nouvelles procédures qui ont été appliquées aux six pays fournisseurs des contingents.

11. Au 28 février 2001, un montant de 21 millions de dollars avait été remboursé aux pays qui avaient fourni des contingents pour le matériel qu'ils avaient mis à la disposition de l'UNAVEM et de la MONUA, un montant estimatif de 84,8 millions de dollars leur restant dû, au titre des arrangements de soutien logistique autonome des véhicules et des frais de peinture du matériel, ainsi que du règlement des de-

mandes de remboursement en instance concernant du matériel endommagé ou perdu à la suite d'actes d'hostilité, ce qui laisse un déficit de 8,5 millions de dollars au compte spécial de l'UNAVEM et de la MONUA pour le matériel appartenant aux contingents, où sont inscrits 76,3 millions de dollars. À la même date, il restait encore à conclure des mémorandums d'entente avec deux des huit pays qui avaient fourni des contingents à l'UNAVEM et opté pour la nouvelle méthode de remboursement du matériel

12. Comme le montant dû aux pays fournisseurs de contingents au titre du matériel leur appartenant et des dépenses connexes doit faire l'objet d'un nouvel examen et dépend de l'issue des négociations en cours, la question du déficit du compte spécial de l'UNAVEM et de la MONUA pour le financement du matériel appartenant aux contingents sera examinée dans le contexte du rapport final sur l'exécution du budget de la Mission.

III. Exécution du budget

13. Les crédits ouverts par l'Assemblée générale pour la MONUA pour l'exercice 1999-2000 devaient couvrir ses besoins résultant de la poursuite des activités de liquidation technique qui avaient commencé en mars 1999 après l'expiration, le 26 février 1999, du mandat de la Mission (voir résolution 1929 (1999) du Conseil de sécurité). Aux fins de cette opération, la Mission avait besoin de personnel administratif et technique, d'un détachement militaire chargé d'assurer la sécurité et de services d'appui logistique, compte tenu en particulier des négociations prolongées avec le Gouvernement angolais au sujet de la liquidation du volume considérable d'avoirs excédentaires non requis pour d'autres opérations de maintien de la paix qui ont en définitive été transférés au Gouvernement en avril 2000, conformément au contrat de vente conclu en mars 2000.

14. En outre, en attendant la conclusion des consultations avec le Gouvernement angolais et jusqu'à la création par le Conseil de sécurité, par sa résolution 1268 (1999) du 15 octobre 1999, du Bureau des Nations Unies en Angola, le personnel technique de la MONUA chargé d'assurer la liaison avec les autorités politiques et militaires, les autorités de police et les autres autorités civiles en Angola, de même qu'avec sa composante chargée des droits de l'homme, est également resté dans le pays et les postes correspondants ont été maintenus au tableau d'effectifs de la Mission.

15. Si le montant total des dépenses engagées par la MONUA au cours de la période considérée est resté dans les limites prévues par le budget, les ressources nécessaires pour les services contractuels ont dépassé les prévisions initiales, d'où l'excédent marginal (1,8 % du montant réparti) enregistré à la rubrique Fournitures et services.

IV. Rapport sur l'exécution du budget pour la période du 1er juillet 1999 au 30 juin 2000

16. Comme le montre le tableau 1 ci-après, par rapport au montant brut de 15 049 440 dollars (montant net : 14 306 540 dollars) des crédits ouverts pour la liquidation de la MONUA au cours de la période du 1er juillet 1999 au 30 juin 2000,

les dépenses se sont élevées 14 231 340 dollars en chiffres bruts (montant net : 13 402 740 dollars), dont 2 777 100 dollars correspondant à des engagements non réglés. Le solde inutilisé de 818 100 dollars en chiffres bruts (903 800 dollars en chiffres nets) représente, en chiffres bruts, 5 % des crédits ouverts. On trouvera à l'annexe I du présent rapport des informations sur l'exécution du budget pour la période considérée, par rubrique budgétaire et à l'annexe II, des renseignements complémentaires sur les principaux écarts. L'annexe IV est une représentation graphique des montants répartis et des dépenses par grande catégorie budgétaire.

Tableau 1
Montant réparti et dépenses
(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	*Montants répartis*[a]	*Dépenses*[b]	*Écart*
Personnel militaire	1 624,5	1 420,3	204,2
Personnel civil	6 365,7	5 790,0	575,7
Dépenses opérationnelles	5 874,8	5 750,9	123,9
Autres programmes	–	–	–
Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi	72,4	72,4	–
Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix	369,1	369,1	–
Contributions du personnel	742,9	828,6	(85,7)
Total, montant brut	**15 049,4**	**14 231,3**	**818,1**
Recettes provenant des contributions du personnel	(742,9)	(828,6)	85,7
Total, montant net	**14 306,5**	**13 402,7**	**903,8**
Contributions volontaires en nature budgétisées	–	–	–
Contributions volontaires en nature non budgétisées	–	–	–
Total des ressources	**15 049,4**	**14 231,3**	**818,1**

[a] Sur la base des crédits ouverts par l'Assemblée générale dans ses résolutions 53/228 et 54/17 B.
[b] Dont un montant de 2 777 100 dollars correspondant à des engagements non réglés.

17. On trouvera dans le tableau 2 et à l'annexe III des informations sur le déploiement des contingents et du personnel civil pendant la période considérée.

Tableau 2

Personnel civil et personnel militaire : effectifs autorisés, postes pourvus et pourcentage de postes vacants pendant la période du 1er juillet 1999 au 30 juin 2000

Catégorie de personnel	*Effectif autorisé*	*Effectif déployé*	*Effectif autorisé*	*Effectif déployé*	*Effectif autorisé*	*Effectif déployé*	*Effectif autorisé*	*Effectif déployé*
		31 juillet		*31 août*		*30 septembre*		*31 octobre*
Contingents								
Effectifs autorisés	187	187	187	187	87	87	87	87
Postes vacants (pourcentage)		–		–		–		–
Personnel international								
Effectifs autorisés	93	93	87	87	81	81	44	44
Postes vacants (pourcentage)		–		–		–		–
Personnel local								
Effectifs autorisés	69	69	63	63	63	63	27	27
Postes vacants (pourcentage)		–		–		–		–
Volontaires des Nations Unies								
Effectifs autorisés	11	11	9	9	6	6	6	6
Postes vacants (pourcentage)		–		–		–		–

Effectif autorisé	*Effectif déployé*	*Effectif autorisé*	*Effectif déployé*	*Effectif autorisé*	*Effectif déployé*	*Effectif autorisé*	*Effectif déployé*	*Effectif autorisé*	*Effectif déployé*	*Effectif autorisé*	*Effectifs déployés*		
	30 novembre		*31 décembre*		*31 janvier*		*28 février*		*31 mars*		*31 avril*	*31mai*	*30 juin*
72	2	1	1	1	1	1	1	1	1	–	1	1	–
	97		–		–		–		–				–
41	41	19	19	15	15	14	14	12	12	6	7	6	1
	–		–		–		–		–		(17)	–	83
20	20	10	10	8	8	6	6	6	6	–			
	–		–		–		–		–		–		
6	6	2	2	2	2	2	2	1	1	–			
	–		–		–		–		–		–	–	–

V. Décision prise par l'Assemblée générale à sa cinquante-quatrième session à propos du financement de la MONUA

18. Au paragraphe 15 de sa résolution 54/17 B relative au financement de la MONUA, l'Assemblée générale, se fondant sur la recommandation du Comité consultatif contenue dans son rapport du 4 avril 2000 (A/54/831), a pris note de l'existence d'un solde inutilisé d'un montant brut de 149 500 dollars et du fait que des ressources supplémentaires d'un montant net de 787 600 dollars étaient demandées au titre de la période du 1er juillet 1998 au 30 juin 1999, et décidé de reporter sa décision concernant ces montants jusqu'à ce qu'elle ait examiné les données finales sur l'exécution du budget de la Mission de vérification et de la Mission d'observation.

19. À cet égard, l'Assemblée générale est invitée à prendre à sa cinquante-cinquième session une décision au sujet du solde inutilisé se rapportant à l'exercice 1998-1999, en même temps qu'une décision au sujet du solde inutilisé se rapportant à l'exercice 1999-2000 (voir sect. VI ci-après).

VI. Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre à sa cinquante-cinquième session

20. **En ce qui concerne le financement de la MONUA, la décision que l'Assemblée générale est appelée à prendre a trait à l'affectation du solde inutilisé d'un montant brut de 1 053 300 dollars (montant net : 30 500 dollars) comprenant :**

a) Un solde inutilisé d'un montant brut de 149 500 dollars et des dépenses supplémentaires d'un montant net de 787 600 dollars pour la période du 1er juillet 1998 au 30 juin 1999;

b) Un solde inutilisé d'un montant brut de 903 800 dollars (montant net : 818 100 dollars) pour la période du 1er juillet 1999 au 30 juin 2000.

Notes

[1] *Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-troisième session, Supplément No 5* (A/53/5), vol. II, chap. II.

Annexe I

Exécution du budget de la période du 1er juillet 1999 au 30 juin 2000 : tableau récapitulatif

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	*(1)* *Montants répartis*[a]	*(2)* *Dépenses non renouvelables*	*(3)* *Montant total des dépenses y compris les dépenses non renouvelables*	*(4)=(1-3)* *Écarts*
I. Personnel militaire				
1. Observateurs militaires	16,1	–	23,6	(7,5)
2. Contingents	1 306,4	–	1 094,7	211,7
3. Autres dépenses afférentes au personnel militaire				
a) Matériel appartenant aux contingents	155,7	–	155,7	–
b) Soutien logistique autonome	146,3	–	146,3	–
c) Indemnisation en cas de décès ou d'invalidité	–	–	–	–
Total partiel, rubrique 3	**302,0**	**–**	**302,0**	**–**
Total, catégorie I	**1 624,5**	**–**	**1 420,3**	**204,2**
II. Personnel civil				
1. Police civile	61,9	–	61,0	0,9
2. Personnel international et personnel local	6 127,4	–	5 552,7	574,7
3. Volontaires des Nations Unies	176,4	–	176,3	0,1
4. Personnel fourni par des gouvernements	–	–	–	–
5. Observateurs électoraux civils	–	–	–	–
Total, catégorie II	**6 365,7**	**–**	**5 790,0**	**575,7**
III. Dépenses opérationnelles				
1. Locaux/hébergement	377,4	–	313,4	64,0
2. Remise en état des infrastructures	–	–	–	–
3. Transports	126,2	–	96,2	30,0
4. Opérations aériennes	358,3	–	349,1	9,2
5. Opérations navales	–	–	–	–
6. Transmissions	272,2	–	225,9	46,3
7. Matériel divers	–	–	–	–
8. Fournitures et services	4 251,7	–	4 328,5	(76,8)
9. Fret aérien et de surface				
a) Transport du matériel appartenant aux contingents	374,0	–	348,9	25,1
b) Fret et camionnage par les soins d'entreprises privées	115,0	–	88,9	26,1
Total partiel, rubrique 9	**489,0**	**–**	**437,8**	**51,2**
Total, catégorie III	**5 874,8**	**–**	**5 750,9**	**123,9**
IV. Autres programmes				
1. Fournitures et services liés aux élections	–	–	–	–
2. Programmes d'information	–	–	–	–
3. Programmes de formation	–	–	–	–

	Catégorie de dépenses	*(1)* *Montants répartis*[a]	*(2)* *Dépenses non renouvelables*	*(3)* *Montant total des dépenses y compris les dépenses non renouvelables*	*(4)=(1-3)* *Écarts*
	4. Programmes de déminage	–	–	–	–
	5. Aide au désarmement et à la démobilisation	–	–	–	–
	Total, catégorie IV	**–**	**–**	**–**	**–**
V.	**Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi**	72,4	–	72,4	–
VI.	**Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix**	369,1	–	369,1	–
VII.	**Contributions du personnel**	742,9	–	828,6	(85,7)
	Total brut, catégories I à VII	**15 049,4**	**–**	**14 231,3**	**818,1**
VIII.	**Recettes provenant des contributions du personnel**	(742,9)	–	(828,6)	85,7
	Total net, catégories I à VIII	**14 306,5**	**–**	**13 402,7**	**903,8**
IX.	**Contributions volontaires en nature (budgétisées)**	–	–	–	–
X.	**Contributions volontaires en nature (non budgétisées)**	–	–	–	–
	Total	**15 049,4**	**–**	**14 231,3**	**818,1**

[a] Sur la base des crédits ouverts par l'Assemblée générale dans ses résolutions 53/228 et 54/17 B.

Annexe II

Renseignements complémentaires sur les principaux écarts

Personnel militaire

Montant réparti : 1 624 500 dollars; dépenses : 1 420 300 dollars; écart : 204 200 dollars

20. Le solde inutilisé de 204 200 dollars à cette rubrique résulte de la diminution des dépenses afférentes aux contingents (211 700 dollars), en partie contrebalancée par l'augmentation des dépenses au titre des observateurs militaires (7 500 dollars).

Observateurs militaires

Montant réparti : 16 100 dollars; dépenses : 23 600 dollars; écart : (7 500 dollars)

21. Le dépassement de 7 500 dollars à cette rubrique est imputable au retard avec lequel des bordereaux interservices concernant des frais de voyage se rapportant à des exercices antérieurs ont été traités.

Contingents

Montant réparti : 1 306 400 dollars; dépenses : 1 094 700 dollars; écart : 211 700 dollars

22. Le solde inutilisé d'un montant net de 211 700 dollars à cette rubrique s'explique principalement par la diminution des dépenses afférentes aux contingents (295 900 dollars), du fait qu'un certain nombre de soldats ont été rapatriés plus tôt que prévu, et par les économies réalisées à la rubrique Déploiement, relève et rapatriement des contingents du fait que les fonds prévus pour le rapatriement du personnel de l'antenne médicale n'ont pas été utilisés, le gouvernement concerné n'ayant pas présenté de demande de remboursement au cours de la période considérée (62 800 dollars).

23. Vu la longueur des délais de livraison, les rations nécessaires pour la période de juillet à octobre 1999 ont été commandées avant le 30 juin 1999, ce qui fait que leur coût a été pris en compte durant l'exercice 1998-1999. Aucun crédit n'a donc été prévu à ce titre au cours de la période considérée, mais la Mission d'observation a dû engager un montant de 147 000 dollars pour couvrir des factures litigieuses. Par la suite, ce différend a été réglé à l'amiable et le document d'engagement a été annulé. Le montant de 147 000 dollars apparaîtra dans l'état financier de la Mission d'observation pour l'exercice 2000-2001, où il sera comptabilisé en tant qu'économie résultant de l'annulation d'engagements au titre d'exercices précédents.

Personnel civil

Montant réparti : 6 365 700 dollars; dépenses : 5 790 000 dollars; écart : 575 700 dollars

5. Le solde inutilisé de 575 700 dollars à cette rubrique résulte de la réduction des besoins au titre de la police civile (900 dollars), du personnel international et du personnel local (574 700 dollars) et des Volontaires des Nations Unies (100 dollars).

Personnel international et personnel local

Montant réparti : 6 127 400 dollars; dépenses : 5 552 700 dollars; écart : 574 700 dollars

6. Le montant de 6 127 400 dollars prévu à cette rubrique devait permettre de couvrir environ 424 mois de travail de fonctionnaires internationaux et 272 mois de travail d'agents locaux. Dans le cas du personnel international, le déploiement (420 mois de travail) s'est effectué comme prévu dans le budget, mais les dépenses effectives au titre des traitements ont été inférieures aux coûts standard, ce qui a laissé un solde inutilisé de 411 100 dollars à cette rubrique. Dans le cas du personnel local, le déploiement (272 mois de travail) s'est également effectué comme prévu, et les économies d'un montant de 40 800 dollars qui ont été réalisées s'expliquent par le fait qu'une partie du personnel local a été engagé sur la base de contrats de louage de services.

7. Les économies réalisées aux rubriques Indemnités de subsistance (missions) (276 900 dollars) et Consultants (7 500 dollars) ont été en partie contrebalancées par une augmentation au titre des dépenses communes de personnel (144 000 dollars), imputable aux frais de rapatriement du personnel, et des voyages (47 500 dollars) liés à l'enquête menée sur les accidents d'avion qui se sont produits en Angola à la fin du contrat d'appui logistique et à une mission d'évaluation de la situation en matière de sécurité.

Dépenses opérationnelles

Montant réparti : 5 874 800 dollars; dépenses : 5 750 900 dollars; écart : 123 900 dollars

8. Le solde inutilisé de 123 900 dollars résulte de la réduction des dépenses aux rubriques Locaux/hébergement (64 000 dollars), Transports (30 000 dollars), Opérations aériennes (9 200 dollars), Transmissions (46 300 dollars) et Fret aérien de surface (51 200 dollars), en partie contrebalancée par une augmentation à la rubrique Fournitures et services (76 800 dollars).

Locaux/hébergement

Montant réparti : 377 400 dollars; dépenses : 313 400 dollars; écart : 64 000 dollars

9. Le solde inutilisé de 64 000 dollars est imputable à la baisse des dépenses effectives au titre des loyers (8 400 dollars), à la non-utilisation de ressources prévues pour l'aménagement et la rénovation de locaux (20 000 dollars), et à la baisse des dépenses effectives au titre des services d'entretien (1 900 dollars) et des services collectifs de distribution (33 700 dollars).

Transports

Montant réparti : 126 200 dollars; dépenses : 96 200 dollars; écart : 30 000 dollars

10. Le solde inutilisé de 30 000 dollars s'explique par la diminution des dépenses au titre des pièces de rechange (3 700 dollars) et par l'utilisation des réserves d'essence et de diesel achetées au cours de l'exercice précédent (26 300 dollars).

Opérations aériennes

Montant réparti : 358 300 dollars; dépenses : 349 100 dollars; écart : 9 200 dollars

11. Le montant de 358 300 dollars prévu à cette rubrique pour l'affrètement d'un appareil B-727 pour la période du 1er juillet au 31 décembre 1999 a été pleinement utilisé, mais des économies ont été réalisées au titre des carburants et lubrifiants, du fait de l'utilisation des réserves achetées au cours de l'exercice précédent (20 700 dollars). Les économies ont été en partie contrebalancées par des dépenses supplémentaires à la rubrique Assurance responsabilité et risques de guerre, où le règlement de factures au titre du contrat cadre d'assurance responsabilité civile se rapportant aux exercice précédents a entraîné des dépenses imprévues (11 500 dollars).

Transmissions

Montant réparti : 272 200 dollars; dépenses : 225 900 dollars; écart : 46 300 dollars

12. Le montant de 272 200 dollars à cette rubrique devait couvrir les dépenses prévues au titre des communications par réseaux commerciaux au cours de la période considérée. Comme le montant effectif des frais de location du répéteur INTELSAT et d'utilisation d'INMARSAT et le coût des communications locales par réseaux commerciaux s'est élevé à 225 900 dollars, le solde inutilisé représente 46 300 dollars.

Fournitures et services

Montant réparti : 4 251 700 dollars; dépenses : 4 328 500 dollars;
écart : (76 800 dollars)

13. Le dépassement net de 76 800 dollars à cette rubrique s'explique par l'augmentation des dépenses au titre des services divers (93 100 dollars), en partie compensée par la réduction des dépenses au titre des fournitures diverses (16 300 dollars).

14. L'augmentation nette de 93 100 dollars des dépenses à la rubrique Services divers s'explique principalement par l'augmentation des besoins au titre des services contractuels (2 748 200 dollars) pour la gestion des stocks et l'entreposage des avoirs de la MONUA, les transports par voie terrestre, le contrôle des mouvements, l'entretien, l'emballage et les déménagements, qui ont entraîné des dépenses supplémentaires d'un montant de 215 600 dollars. En outre, des ressources supplémentaires ont été mises en réserve au compte de la Mission en attendant le règlement de factures médicales contestées, d'où l'augmentation de 35 100 dollars à la rubrique Traitements et services médicaux.

15. Les dépenses supplémentaires aux rubriques Services contractuels et Services et traitements médicaux ont été en partie compensées par des économies à la rubrique Services de sécurité (54 600 dollars), résultant de la baisse effective des dépen-

ses au titre des gardes locaux à la base logistique, par la baisse des ressources nécessaires au titre des demandes d'indemnisation et règlements (81 800 dollars) et par la baisse du coût effectif d'autres services divers (21 200 dollars). Un montant de 700 000 dollars a été conservé au compte de la Mission pour couvrir le coût de l'inspection, dès que les conditions sur le terrain le permettront, des sites où deux appareils de l'ONU se sont écrasés et de la récupération de ces appareils.

16. À la rubrique Fournitures diverses, le solde inutilisé d'un montant net de 16 300 dollars est imputable à la réduction de la consommation d'articles de papeterie et de fournitures de bureau (3 800 dollars), à la non-utilisation des ressources prévues pour les fournitures sanitaires et les articles de nettoyage du fait de l'utilisation de stocks disponibles (10 000 dollars) et à la baisse des ressources nécessaires au titre de l'intendance et des magasins (2 500 dollars).

Fret aérien et de surface

Montant réparti : 489 000 dollars; dépenses : 437 800 dollars; écart : 51 200 dollars

17. Le solde inutilisé de 51 200 dollars à cette rubrique résulte des économies réalisées au titre du transport du matériel appartenant aux contingents (25 100 dollars) et du fret et camionnage par les soins d'entreprises privées (26 100 dollars). Les ressources prévues pour le rapatriement du matériel appartenant aux contingents ont été utilisées pour couvrir les frais d'expédition du matériel par voie maritime, de transport par voie ferrée et de location d'un camion à plateau bas ainsi que le remboursement de droits portuaires et de frais de conservation liés au déploiement et au rapatriement de contingents se rapportant à des exercices précédents. En ce qui concerne les frais de transport et de camionnage par les soins d'entreprises privées, les économies réalisées s'expliquent principalement par le fait que lors du transfert de certains avoirs à d'autres missions, celles-ci ont financé les frais d'expédition.

Contributions du personnel

Montant réparti : 742 900 dollars; dépenses : 828 600 dollars;
écart : (85 700 dollars)

18. Le dépassement de 85 700 dollars à cette rubrique s'explique par le fait que les dépenses engagées pour couvrir les montants dus au personnel international à la cessation de service ont été plus élevées que prévu.

Recettes provenant des contributions du personnel

Montant réparti : (742 900 dollars); dépenses : (828 600 dollars);
écart : 85 700 dollars

19. Ce montant correspond aux contributions du personnel (voir par. 18 ci-dessus).

Annexe III

Déploiement prévu et déploiement effectif du personnel civil et du personnel militaire pendant la période du 1er juillet 1999 au 30 juin 2000

1. Contingents

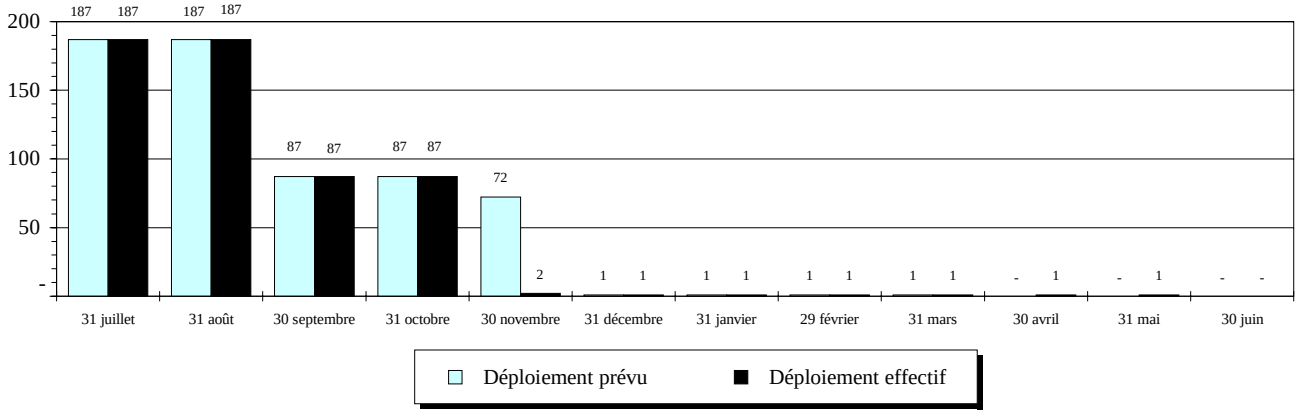

2. Personnel international

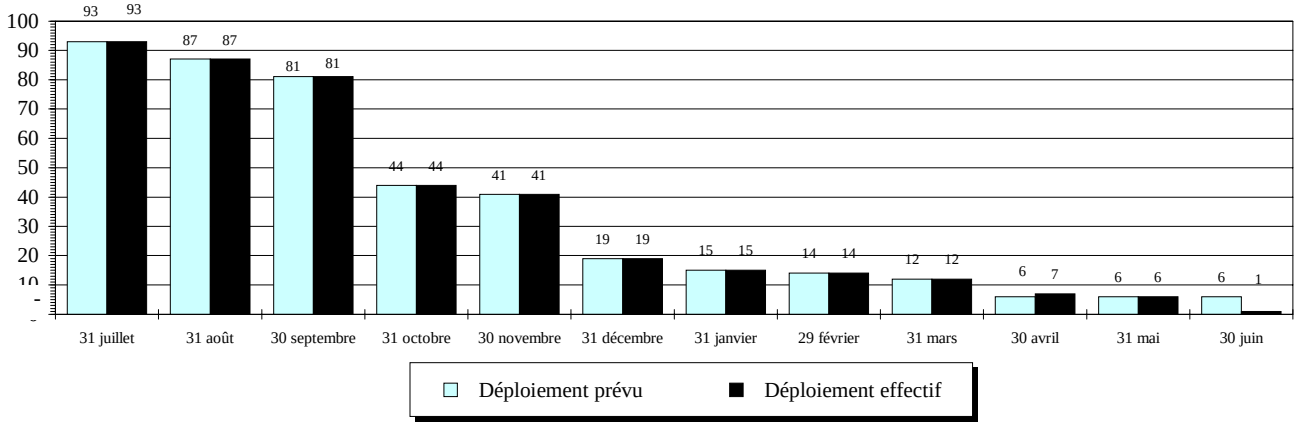

3. Personnel local

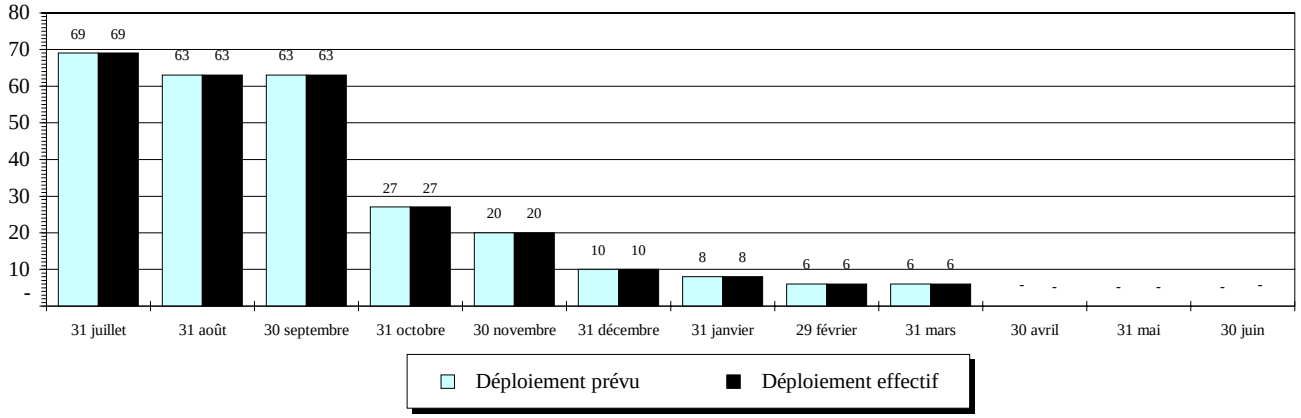

4. Volontaires des Nations Unies

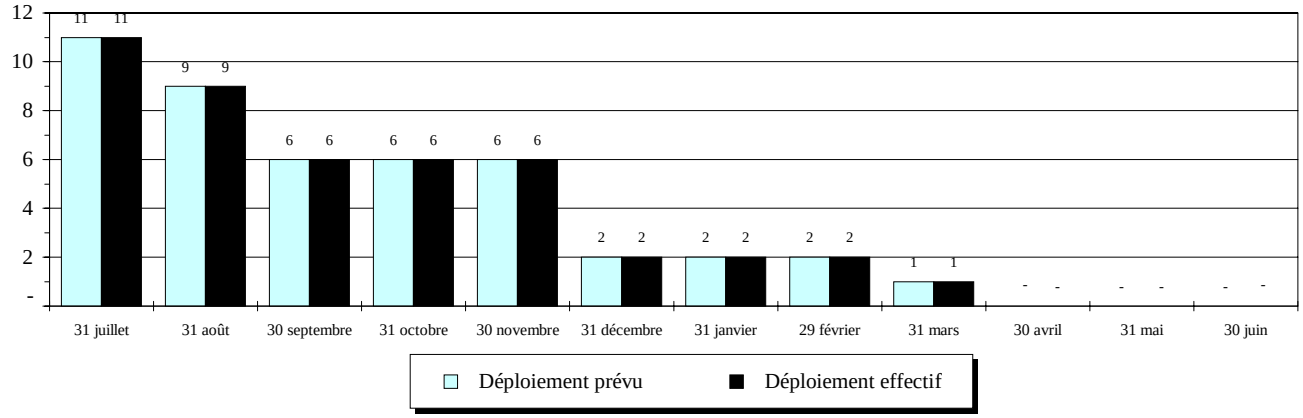

Annexe IV
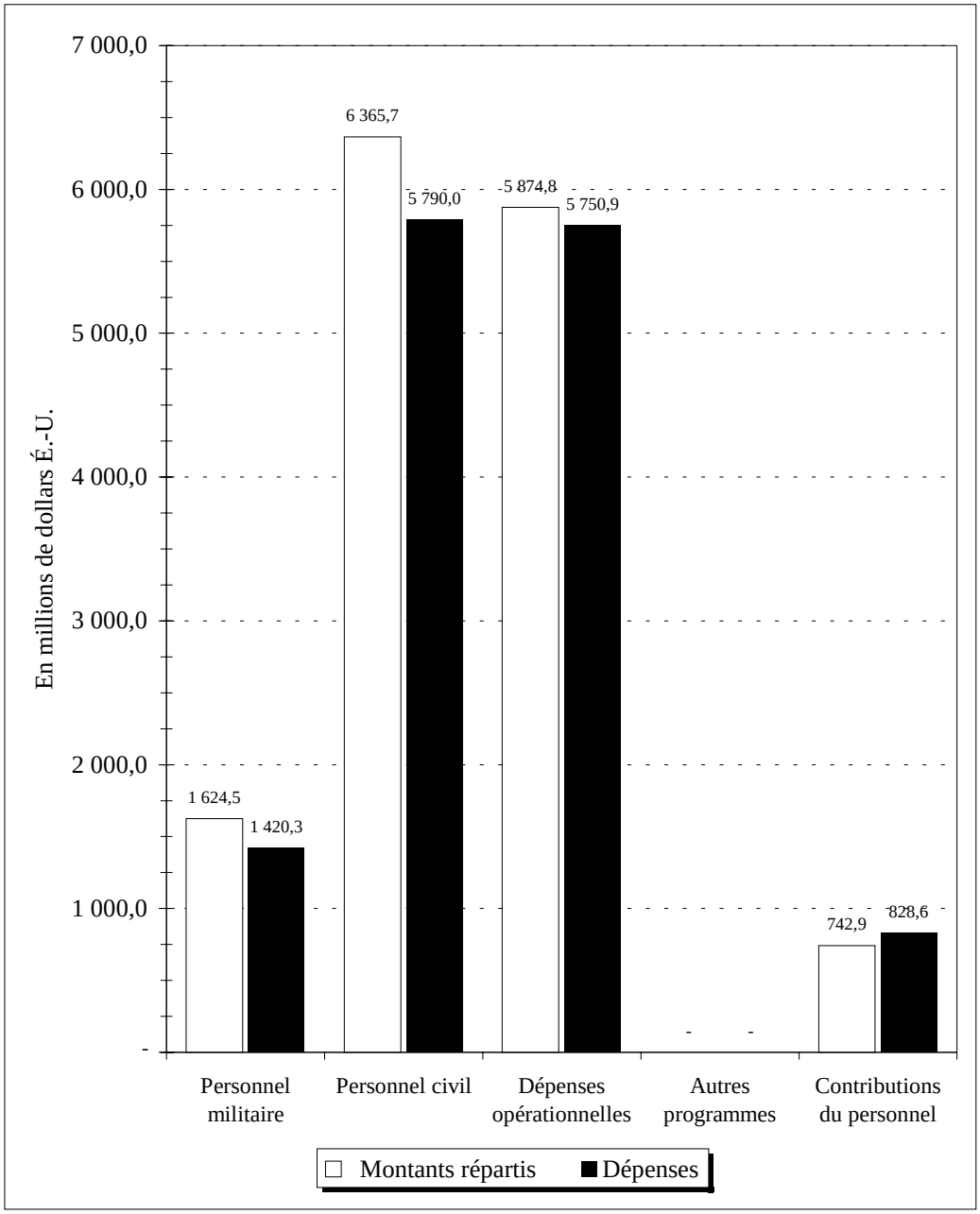
Montants répartis et dépenses pour la période du 1er juillet 1999 au 30 juin 2000